

Communiqué

Montreux, le 1^{er} mai 2024

Acceptée par le législatif des deux communes, la convention de fusion entre Montreux et Veytaux sera soumise au vote populaire.

Les conseils communaux de Montreux et de Veytaux se sont prononcés, séparément mais simultanément, le 30 avril lors d'une séance extraordinaire. Tous deux ont accepté le projet de fusion entre les deux communes. Les populations de Montreux et de Veytaux se prononceront par voie de référendum le 22 septembre prochain.

Réunis en séance extraordinaire, mais dans leurs sites respectifs habituels, les deux Conseils communaux ont voté simultanément mardi soir. La convention de fusion devait en effet être adoptée par les conseils communaux des deux communes simultanément et sans amendement. Un refus par l'un des organes délibérants aurait mis formellement fin au processus de fusion avec effet immédiat. Cela n'a pas été le cas : les conseillères et conseillers tant Montreusiens que Veytausiens ont accepté la convention.

Le corps électoral des deux communes sera ainsi appelé à se prononcer dans le cadre d'un référendum obligatoire, dont la date est fixée au 22 septembre 2024.

L'étude d'une convention de fusion avait été plébiscitée en 2018 par les citoyennes et citoyens veytausiens suite à une initiative populaire. Soutenues par leurs législatifs et accompagnées de leurs administrations et de mandataires externes, les deux Municipalités ont travaillé ensemble à l'élaboration d'une convention de fusion aussi équilibrée et respectueuse que possible des deux communes, de leur population et de leurs autorités. Tout au long du processus, les Municipalités ont en effet veillé à ce que chaque sensibilité puisse s'exprimer et que les intérêts de toutes et tous soient préservés.

La convention de fusion, cohérente et pragmatique, contient des éléments symboliques forts, notamment de nouvelles armoiries, sans pour autant remettre en question ce qui fonctionne bien, tels que les nombreux partenariats déjà existants, à la fois entre les deux communes et, au-delà, entre les communes du district et/ou de la région.

Si les populations des deux communes acceptent cette convention de fusion dans les urnes le 22 septembre 2024, la mise en œuvre de celle-ci aura lieu d'ici au changement de législature, en juillet 2026.

Pour consulter la convention de fusion : www.montreux.ch/habiter-et-decouvrir/grands-projets

Contacts :

Olivier Gfeller, Syndic de Montreux, olivier.gfeller@montreux.ch, 021 962 77 74

Christine Chevalley, Syndique de Veytaux, greffe@veytaux.ch, 021 966 05 55

www.montreux.ch

www.veytaux.ch